

C'est M. le juge O'Brien qui le premier a eu la bienveillance de me l'apprendre, bien cependant que la dite enquête fût déjà connue des *braves gens* de Québec.

Vous admettez que vos procédés dans cette affaire sont inqualifiables et indignes d'un évêque.

Vous terminez ainsi votre lettre :

“ Il me semble que vous deviez être content de ce que j'ai pris par écrit la déclaration de ce monsieur ; car en cela je prenais le meilleur moyen de vous justifier.”

C'est vrai, si le témoignage de M. le juge O'Brien eût été connu. Mais pourquoi l'a-t-on gardé sous silence ?

Si vous me portiez intérêt comme vous semblez le dire, ce que cependant je ne crois pas, pourquoi ne m'en avez-vous pas informé ?

Que diriez-vous si mon évêque tenait une enquête sur un de vos prêtres sans vous en informer, et sans aucune autorisation quelconque *et sur de certains bruits* ?

Donc, par votre enquête du 26 janvier 1882, vous m'avez calomnié, vous et Cie. Vous avez voulu me perdre de réputation et aux yeux du clergé, et aux yeux des laïques ; ceci ne fait pas l'ombre d'un doute.

Pourquoi cette persécution sans nom, et de la part d'un évêque, et de certains prêtres ?

Voulez-vous que je vous le dise franchement ? C'est uniquement à cause de mon titre de protonotaire apostolique. Vous avez fait, vous et consorts, tout votre possible pour que je ne reçusse jamais mes brefs de Rome.

J'ai en main tous les documents pour prouver, au besoin, ce que je dis.

### III ACCUSATION

Je vous accuse d'avoir répandu toutes espèces de faux bruits sur mon compte à votre retour de Rome.

Dans votre lettre du 17 octobre dernier vous dites :

“ Ce qui fait le sujet de votre seconde plainte, ( vous auriez dû dire troisième plainte ) me paraît fondé sur